



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **mardi, le 7 septembre 2021, à 20h00** à la salle du Conseil au 472, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2021-05. – 9755 Rue Principale de Notre-Dame

Cette demande concerne la propriété sise au 9755, Rue Principale de Notre-Dame, plus précisément sur le lot 5 144 649 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone AF5 du plan de zonage de l'Annexe A du règlement de zonage no. 145 N.S.

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à autoriser la construction d'une remise d'une superficie de 44m² et d'une hauteur de 3,66m et ce, contrairement à la superficie maximale de 20m² et la hauteur maximale de 3m prescrites pour un usage habitation unifamiliale (h1) du règlement de zonage no. 145 N.S.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé qui souhaite se faire entendre par écrit; les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à cette demande de dérogation mineure doivent être transmis par écrit, soit par la poste au : 486, rue de l'Accueil, Chesterville (Québec) GOP 1J0, ou par courriel à dg@chesterville.net et être reçus au plus tard le 7 septembre 2021 à 16h00. Ils seront transmis au Conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard cette demande.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE 16 AOUT 2021.

Joanne Giguère
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Chesterville



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 16^{ième} jour d'aout 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^{ième} jour d'aout 2021.

Joanne Giguère
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Chesterville